

« VEGETAL NORD - EST »
SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, A CAPITAL VARIABLE
SIEGE : 37, rue de Herrlisheim
68000 COLMAR
RCS « COLMAR » 915 136 907

PROCES VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 14 AVRIL 2026

L'an Deux-Mille-Vingt-Six, le 14 avril à 10 heures 00,

Les associés de la société VEGETAL NORD - EST, société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée et à capital variable, dont le siège social est à COLMAR, se sont réunis en assemblée générale annuelle, sur convocation faite par le président, suivant la lettre adressée à chaque associé ou qui leur a été remise en main propre.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par, Jacques DETEMPLE en sa qualité de président.

Monsieur Bruno Heckenbenner et Madame Raphaëlle Crombez deux associés présents sont nommés et acceptent les fonctions de scrutateurs.

Christophe RINGEISEN est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté la composition du Bureau, Monsieur le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence.

Monsieur Le Président constate la régularité de la convocation. D'autre part, d'après la feuille de présence dressée et signée par les associés lors de leur entrée dans la salle de séance, les associés présents ou représentés détiennent plus du cinquième des droits de vote.

Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- 1) - Copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé.
- 2) - La feuille de présence.
- 3) - Les pouvoirs des associés représentés.
- 4) - L'inventaire ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.
- 5) - Le rapport de gestion.
- 6) - Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

Le président rappelle que les associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

JB

1



RL

CR

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations et le compte de l'exercice ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31.12.2025 ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- De donner quitus à la présidence ;
- D'évaluer la valeur de remboursement des parts sociales ;
- De prendre acte de la démission du président ;
- De nommer le-a président-e
- De renouveler-nommer les mandats des membres du comité stratégique
- D'admettre de nouveaux associés
- D'attester du capital social
- Approbation des conventions réglementées ;
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion. Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte. Il ajoute qu'il est à la disposition des associés pour donner toutes les explications qu'ils désirent obtenir.

Après cet échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes concernant l'assemblée extraordinaire sont soumises au vote de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, relatif à l'exercice clos le 31.12.2025, approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldent par un résultat bénéficiaire de 11 270 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans le rapport de gestion.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.


***Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe
La résolution est adoptée à l'unanimité***

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice clos au 31.12.2025 fait ressortir un résultat bénéficiaire de de 11 270 € que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- En apurement du compte de report à nouveau pour 3 442€ ;
- En réserve légale à hauteur de 15% soit 1 174,20 euros ;
- En réserve statutaire dite « fonds de développement » à hauteur de 42,5 % soit 3 326,90 euros ;
- En réserve autres à hauteur de 42,5 % soit 3 326,90 euros ;

***Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe
La résolution est adoptée à l'unanimité***

RL 2 
 JD CR

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés prend acte de la valeur de remboursement des parts sociales qui est arrêtée à 100 euros.

***Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe
La résolution est adoptée à l'unanimité***

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du président relatif aux conventions visées à l'Article L 223 - 19 du code de commerce intervenues au cours de l'exercice 2025, prend acte de l'absence de telle convention.

***Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe
La résolution est adoptée à l'unanimité***

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés acte du montant du capital social qui s'élève, au 14 avril 2026, à 20 500€ divisé en 205 parts sociales de valeur nominale 100 € et qui s'établit comme suit :

03

3

BU

Rc

CR

Collège – structure		parts sociales	Nbre parts	Nbre associés	Date versement	parts sociales
<i>Salariés et contributeurs</i>						2
DETEMPLE JACQUES	8, rue du Brochet – 67300 Schiltigheim	600 €	6		04/04/2022 (100€) et 09/06/2022 (500€)	
RINGEISEN CHRISTOPHE	10 rue des tilleuls, 67220 Breitenbach	100 €	1			05/04/23
<i>Bénéficiaires collecteurs</i>						9
ADASMS	10 rue de l'Église – Puellémontier - 52220 Rives Dervoises	500 €	5			26/04/22
CIVAM de l'OASIS	Bat. France Luzerne - Complexe Agricole du Mont Bernard - 51 000 Châlons-en-Champagne	500 €	5			13/05/22
ESAT de VARIZE	Moulin du pont de pierre – 57220 Varize	500 €	5			20/05/22
LES ATELIERS DU SUNDGAU	2 Place de l'Église - 68560 Hirsingue	500 €	5			13/05/22
NATURE ET TECHNIQUES	5, rue des Tulipes – 67600 Muttersholtz	500 €	5			05/04/22
SECTION AMENAGEMENT VEGETAL ALSACE	2, rue d'Ebersmunster 67600 Sélestat	500 €	5			28/04/22
CHANTIER SERVICES 88	2 rue des anciens d'AFN, 88300 Neufchâteau	500 €	5			09/03/23
ASSOCIATION DES AMIS DU FORT DE BOURLEMONT	Allée sere de rivières – 88300 Mont-les-Neuf	500 €	5			07/10/25
CHANTIER EAU ET PIERRE	1596 rue de la gare - 88430 Corcieux	500 €	5			11/02/26
<i>Bénéficiaires producteurs de végétaux</i>						13
CARLIER JEAN-FRANÇOIS	6, rue Principale – 02360 Cuiry-lès-Iviers	500 €	5			20/05/22
EARL DES BOARMIES	Chemin des Aulnes - 67310 Dangolsheim	500 €	5			22/04/22
EARL LES JARDINS DU HANFRANVA	Rue de Sélestat - 67600 Mussig	500 €	5			05/04/22
ESAT LES ÉTANGS DE LACHAUSSÉE	3, rue du Château - 55210 Lachaussée	500 €	5			13/06/22
MATTHIEU ZEHR	8, Grande Rue - 55260 Courcelles-sur-Aire	500 €	5			11/05/22
MILLON PEPINIERES	12 Bis Rue du Puits Noblot - 89600 Chéu	500 €	5			13/05/22
PEPINIERES DE QUATRE-CHAMPS FORET ET PAYSAGE	3, rue Charles Vincant - 08400 Quatre Champs	500 €	5			22/04/22
SARL PEPINIERES NAUDET CHEU	8, rue du Champs Grimault – 89600 Chéu	500 €	5			02/05/22
SCEA PEPINIERES WADEL WININGER	1, Rte de Delle – 68580 Ueberstrass	500 €	5			13/05/22
ZFARM	1, Route de Ventelay - 51140 Romain	500 €	5			21/04/22
PEPINIERES L'ORME MONTFERRAT SARL	Orme Montferrat 77560 Courtacon	500 €	5			15/04/24
PEPINIERES CRETE	2 Hameau de Saint-Jean Guibermesnil, 80431	500 €	5			19/03/24
NUNGESSER SEMENCES	ZI Ouest, rue Goerges Besse, 67150 Erstein	500 €	5			22/12/25
<i>Partenaires institutionnels</i>						1
REGION GRAND EST	1, Place Adrien Zeller, - 67000 Strasbourg	4800 €	48			27/04/22
<i>Structures liées à la biodiversité et aux végétaux</i>						10
ASSOCIATION FRANCAISE ARBRES CHAMPETRES ET AGROFORESTERIES	38, rue Saint Sabin - 75011 Paris	400 €	4			06/04/22
ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIERACHE	Abbaye de Saint Michel - 02830 Saint-Michel	400 €	4			21/04/22
HAIES VIVES D'ALSACE	7, Saint Gilles - 68920 Wintzenheim	400 €	4			05/04/22
SYNERCOOP	55800 laheycourt	400 €	4			12/05/23
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATUREL ALSACE – CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS	3 rue de Soultz, 68700 Cernay	400 €	4			30/03/23
BIO EN GRAND EST	1 Espace Picardie, Avenue de l'Europe, Les	400 €	4			21/09/22
PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE	Maison du Parc - 1 rue du Quai – CS 80035	400 €	4			22/04/24
FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DU GRAND EST	RD5 - Le Mont Choisy – Fagnières 51035 C	400 €	4			18/09/23
ECOLE D'HORTICULTURE ET DU PAYSAGE ROVILLE AUX CHENES	6 rue du collège 88700 Roville-aux-Chenes	400 €	4			18/08/23
SYLVATERRA (via le Pôle Coopératif)	12 rue Victor Hugo 55800 REVIGNY-SUR-O	400 €	4			07/01/26
TOTAL capital social	1 part = 100€	20500 €	205	35		

**Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe
La résolution est adoptée à l'unanimité**

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide prend acte de la démission de Monsieur Jacques Detemple de son mandat de Président.

**Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe
La résolution est adoptée à l'unanimité**

SEPTIEME RESOLUTION

Les candidats à être Président-e de la SCIC VEGETAL NORD EST sont soumis à vos votes.

Monsieur Christophe Ringeisen se porte candidat.

Nomination

L'assemblée des associés décide de nommer Monsieur Christophe Ringeisen aux fonctions de président de la société, pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31-12-2028.

Monsieur Christophe Ringeisen accepte ces fonctions de président et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

Poursuite du contrat de travail

Il est rappelé par l'assemblée générale des associés que, selon l'art 19 undecies de la loi 47-1775, le membre d'un organe de direction qui est titulaire d'un contrat de travail et qui est salarié de la coopérative en garde le bénéfice.

En conséquence, l'assemblée des associés décide que le contrat de travail de Monsieur Christophe se poursuit.

Rémunération

L'assemblée des associés décide que Monsieur Christophe Ringeisen percevra une rémunération de 3600 € par an au titre de son mandat.

*Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe
La résolution est adoptée à l'unanimité*

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés constate que les mandats des membres du comité stratégique :

- Jacques Detemple pour le collège des « Salariés et contributeurs »
 - Pascal Maurer pour le collège des « Bénéficiaires collecteurs »
 - Julien Schwartz pour le collège des « Bénéficiaires collecteurs de végétaux »
 - Maxence Meunier pour le collège des « Partenaires institutionnels »
 - Raphaëlle Crombez pour le collège des « Structures liées à la biodiversité et aux végétaux »
- sont arrivés à leur terme.

Sont candidats :

- Pour le collège des « Salariés et contributeurs » : Christophe Ringeisen
- Pour le collège des « Bénéficiaires collecteurs » : Pascal Maurer, Nature et Techniques
- Pour le collège des « Bénéficiaires collecteurs de végétaux » : Julien Schwartz, Earl Jardins du Hanfgranva
- Pour le collège des « Partenaires institutionnels » : Maxence Meunier, Région Grand Est
- Pour le collège des « Structures liées à la biodiversité et aux végétaux » : Raphaëlle Crombez, Atelier Agriculture Avesnois Thiérache.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met aux voix le renouvellement ou la nomination des membres du comité stratégique.

OTD

5

BH

CR

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe, la résolution est adoptée à l'unanimité et les candidats sont nommés membre du comité stratégique pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31-12-2028.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide d'admettre en tant que nouveaux associés les personnes suivantes qui en ont fait la demande conformément à nos statuts :

Catégorie « Bénéficiaires producteurs de végétaux »

- *Pépinières Levavasseur et fils*, suite à la souscription de 500 € au capital, correspondant à 5 parts sociales, non encore libérées.

***Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe
La résolution est adoptée***

DERNIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confère tous les pouvoirs au président ou à son mandataire à l'effet d'accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

***Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe
La résolution est adoptée à l'unanimité***

Personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 11h50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président, les scrutateurs et le secrétaire de séance, après lecture.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE

Mode opératoire

Si le sociétaire n'a pas retourné son bulletin ou n'est pas présent

=> indiquer NON dans la colonne « Capacité vote »

=> indiquer NON pour chaque résolution de ce sociétaire

Pour les sociétaires ayant la capacité de vote, indiquer la bonne valeur (OUI ou NON) dans les cases des résolutions

Catégorie	Collège	Sociétaire	Capacité vote	Représenté par	Résolution											
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Si vote anonyme, indiquer « OUI » pour la résolution concernée :					NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
1	Salariés et contributeurs	DETEMPL JACQUES	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
1	Salariés et contributeurs	RINGEISEN CHRISTOPHE	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
1	Total vote à main levée		2		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1	Total vote anonyme (si vote oui)															1
2	Bénéficiaires collecteurs	ADASMS	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	Bénéficiaires collecteurs	CIVAM de l'OASIS	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	Bénéficiaires collecteurs	ESAT de VARIZE	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	Bénéficiaires collecteurs	ALSA	OUI	Jacques Detemple	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	Bénéficiaires collecteurs	NATURE ET TECHNIQUES	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	Bénéficiaires collecteurs	SECTION AMENAGEMENT VEGETAL ALSACE	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	Bénéficiaires collecteurs	CHANTIER SERVICES 88	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	Bénéficiaires collecteurs	CHANTIER EAU ET PIERRE	OUI	Jacques Detemple	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	Bénéficiaires collecteurs	ASSOCIATION DES AMIS DU FORT DE BOURLEMONT	OUI	Christophe Ringeisen	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
1	Total vote à main levée		9		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
1	Total vote anonyme (si vote oui)															7
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	CARLIER JEAN-FRANÇOIS	NON		ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	EARL DES BOARMIES	OUI	Julien Schwartz	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	EARL LES JARDINS DU HANFGRANVA	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	LES ÉTANGS DE LACHAUSSÉE	OUI	Julien Schwartz	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	MATTHIEU ZEHR	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	MILLON PEPINIERES	NON		ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten	ou Absten
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	PEPINIERES DE QUATRE-CHAMPS FORET ET PAYSAGE	OUI	Christophe Ringeisen	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	SARL PEPINIERES NAUDET CHEU	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	SCEA PEPINIERES WADEL WININGER	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	PEPINIERES CRETE	OUI	Julien Schwartz	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	PEPINIERES FORME MONTFERRAT SARL	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	ZFARM	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	NUNGESSER SEMENCES	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	Total vote à main levée		11		11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
3	Total vote anonyme (si vote oui)															2
4	Partenaires institutionnels	REGION GRAND EST	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
4	Total vote à main levée		1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Total vote anonyme (si vote oui)															1
5	Structures liées à la biodiversité et aux végétaux	AFAC-AGROFORESTERIES	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	Structures liées à la biodiversité et aux végétaux	ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIERACHE	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	Structures liées à la biodiversité et aux végétaux	HAIES VIVES D'ALSACE	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	Structures liées à la biodiversité et aux végétaux	SYNERCOOP	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	Structures liées à la biodiversité et aux végétaux	CONSERVATOIRE DES ESPACES NATUREL ALSACE	OUI	Sophie Barnouin	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	Structures liées à la biodiversité et aux végétaux	BIO EN GRAND EST	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	Structures liées à la biodiversité et aux végétaux	PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	Structures liées à la biodiversité et aux végétaux	FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DU GRAND EST	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	Structures liées à la biodiversité et aux végétaux	ECOLE D'HORTICULTURE ET DU PAYSAGE ROVILLE AUX CHENES	OUI	Raphaëlle Crombez	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	Structures liées à la biodiversité et aux végétaux	PÔLE COOPERATIF / SYNERCOOP	OUI	Sophie Barnouin	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	Total vote à main levée		10		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
5	Total vote anonyme (si vote oui)															7
Quorum			33													

Catégorie	Collège	Droit de vote
1	Salariés et contributeurs	10 %
2	Bénéficiaires collecteurs	25 %
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	20 %
4	Partenaires institutionnels	20 %
5	Structures liées à la biodiversité et aux végétaux	25 %
Total votes		

	Résolution									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a main levée	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
anonyme										5
a main levée	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
anonyme										19,4
a main levée	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
anonyme										3,64
a main levée	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
anonyme										20
a main levée	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
anonyme										17,5
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	65,6

Handwritten signatures and initials:
 CR
 JA
 AC